

leurs œufs et des qualités qu'on leur attribue. D'autres députés peuvent parler pour leurs circonscriptions respectives. Pour ma part, lorsque je suis allé chez moi pour les fêtes de Pâques, j'ai constaté que les cultivateurs du Sud de la Saskatchewan touchaient de 18 à 20c. la douzaine d'œufs vendus sur place, tant aux particuliers qu'aux commerçants.

L'hon. M. Harkness: Pour quelle qualité d'œufs?

M. Argue: Une qualité moyenne. Vous rappelez-vous avoir lu dans le *Western Producer* il n'y a pas longtemps l'histoire de ce cultivateur qui, ayant acheté une caisse d'œufs de qualité A, les revendit à la société pour n'obtenir qu'un très petit pourcentage d'œufs de qualité A. J'estime que les cultivateurs sont trop peu payés pour leurs œufs à l'heure actuelle. Ce n'est pas du nouveau, puisqu'il y a des années que ça dure.

J'aimerais parler de la délégation nombreuse venue à Ottawa. Je suis entièrement d'accord avec ceux qui ont dit qu'elle avait une excellente tenue, qu'elle se composait de gens de qualité, qu'elle a présenté son mémoire avec beaucoup de compétence et que c'était un honneur d'en faire partie. Ils sont arrivés à Ottawa, je crois, il y a un mois exactement. J'espère encore que le gouvernement donnera suite à leur requête, et qu'il réagira favorablement. Je ne suis pas de ceux qui estiment leurs exigences exagérées.

La délégation des cultivateurs de l'Ouest, dans son mémoire au gouvernement, a demandé des versements d'appoint s'élevant à environ 100 millions de dollars par année. Ce montant représente beaucoup d'argent. Cependant, si on le considère en fonction du budget total du gouvernement, il n'équivaut qu'à 2 p. 100. Si on le considère en fonction du budget de la défense, il s'agit d'un montant égal seulement à 6 ou 7 p. 100 environ de ce budget. J'estime que c'est là une très petite somme d'argent à payer pour assurer une véritable stabilité agricole et faire en sorte que les producteurs de céréales des Prairies ne transforment pas leur immense potentiel de production de manière à produire de plus grandes quantités d'autres produits agricoles.

S'il en était ainsi, le problème qui, jusqu'ici, n'intéressait que les Prairies, deviendrait un problème national. Si la production des bestiaux et des porcs continue d'augmenter, de même que la production d'autres produits agricoles, les cultivateurs estimant que, vu les prix peu élevés qu'ils touchent pour leurs céréales, ils peuvent réaliser un

revenu un peu plus élevé en écoulant leurs céréales par l'intermédiaire des bestiaux, les marchés actuels au pays s'effondreront. En effet, si le gouvernement n'agit pas à cet égard et ne tient pas compte de la déclaration qu'a faite le ministre l'autre jour à propos du changement de programme relatif à l'industrie du porc, je crains fort que ce danger se produise.

Je n'ai aucun reproche à faire aux grandes sociétés qui s'occupent de la production du porc. J'estime qu'aux termes d'une loi nationale sur l'organisation des marchés, il y aurait moyen d'établir un régime selon lequel les produits de ces grandes sociétés ne seraient pas achetés du tout, mais selon lequel les achats pourraient se faire par l'entremise de producteurs agricoles autorisés si, effectivement, nous sommes en faveur de maintenir la ferme familiale en tant qu'unité fondamentale de la production agricole. Ce qu'a dit le ministre c'est que, à partir du 1^{er} octobre, il a l'intention de supprimer le prix minimum...

L'hon. M. Harkness: Non, non.

M. Argue: ...comme prix effectif applicable, au moment où le cultivateur amène ses porcs au marché.

L'hon. M. Harkness: L'honorable député me permettrait-il de le corriger? Je suis sûr qu'il ne voudrait pas créer une fausse impression. Le 1^{er} octobre, le prix minimum sera réduit de \$25 à \$23.65. Nous mettrons en vigueur la nouvelle méthode de soutien du prix minimum dès que les rouages seront prêts à fonctionner, ce qui peut prendre six semaines ou deux mois.

M. Argue: Le nouveau régime permettra au marché de retrouver lui-même son équilibre, voilà ce que je veux signaler. Quel que soit le prix minimum fixé par le ministre à l'égard du producteur pris individuellement, il n'y aura aucun prix minimum réel pour soutenir le marché. Le marché recevra les porcs à mesure qu'il y en aura et il s'équilibrera de lui-même. Quelle que soit la quantité dont disposent les gros producteurs et la production dont peut disposer l'agriculteur moyen, le marché absorbera le tout et le prix minimum réel sera ainsi réduit de \$25 à \$23.65.

L'hon. M. Harkness: Je m'excuse, mais cela ne se fera pas de cette façon. Au cours des six prochains mois, le prix minimum demeurera à \$25 et je dirais que le régime d'appoint institué pour maintenir ce prix minimum sera en vigueur pendant au moins deux mois de la période durant laquelle le prix minimum sera de \$25.